

## Question 8

Points

|                     |           |  |           |
|---------------------|-----------|--|-----------|
| Objectif évaluateur | 1.1.3.8.1 | L'influence de la politique sur l'administration | 14 points |
|---------------------|-----------|--|-----------|

### Situation de départ

Avec des ami-e-s, vous parlez de politique et de l'interaction entre politique et administration. Ce sujet amène vos ami-e-s à vous poser des questions sur la capacité d'influence des parlementaires et des citoyen-ne-s. En tant que spécialiste de l'administration, vous vous voyez en outre adresser des questions sur ce que les décisions politiques peuvent avoir comme incidences sur l'administration.

### Tâches

- a. Pour exercer une influence politique au niveau cantonal, le peuple, les parlementaires, les partis et les associations disposent de divers instruments. Complétez la liste ci-dessous avec la désignation ou la description d'instruments parlementaires et de droits civiques politiques. Vous obtiendrez ½ point par ligne complétée correctement (total : 2 points).

| Instrument               | Description  |   |
|--------------------------|--|---|
| Initiative parlementaire | Les parlementaires proposent un projet d'acte législatif ou les grandes lignes d'un tel acte législatif  | ½ |
| Motion                   | Les parlementaires chargent le gouvernement (pouvoir exécutif) de présenter un projet d'acte législatif ou d'adopter une mesure                    | ½ |
| Initiative populaire     | Les citoyen-ne-s demandent qu'une modification qu'ils/elles proposent d'apporter à la Constitution fédérale fasse l'objet d'une décision populaire | ½ |
| Référendum               | Décision ultérieure des personnes ayant le droit de vote sur une décision du Parlement   | ½ |

**Indication de correction :** tenir compte des particularités cantonales.

- b. Citez deux décisions politiques au niveau communal ou au niveau cantonal et décrivez pour chacune deux conséquences sur votre entreprise formatrice. Les décisions politiques peuvent être réelles ou fictives ; elles doivent toutefois représenter un cas réaliste. Définissez pour chaque conséquence trois démarches et mesures concrètes que la décision politique entérinée par vote entraîne dans votre entreprise formatrice. Vous obtiendrez 1 point par projet de décisions politiques pertinentes au niveau communal ou au niveau cantonal, 1 point par conséquence pertinente et ½ point par démarche/mesure (total : 12 points).

Exemple 1 d'une décision politique au niveau communal ou au niveau cantonal avec conséquences sur mon entreprise formatrice ou auprès de mon office de formation, de mon département de la formation (1 point) :

*Modifications apportées à la loi fiscale (ou par exemple à la Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, à la Loi sur les étrangers, à la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire) ou à d'autres ordonnances/lois cantonales/fédérales (1 point)*

1  
T 3

Points  
obtenus

| Conséquences sur mon entreprise formatrice                            | Démarches et mesures concrètes pour mon entreprise formatrice   | Points |
|---|---|--------|
| <i>L'organisation de l'administration doit être adaptée (1 point)</i> | <i>Clarifier modification besoin en personnel ; créer de nouveaux emplois (½ point)</i>                                   | 1      |
|   | <i>Réglementer compétences et procédures (½ point)</i>  | 3 × ½  |
|   | <i>Réglementer et documenter mise en application, par exemple adapter règlements et descriptions des postes (½ point)</i> |        |
| <i>Formation du personnel (1 point)</i>                               | <i>Déterminer besoin en formation ; examiner s'il existe une offre de formation externe (½ point)</i>                     | 1      |
|   | <i>Trouver des intervenant-e-s et assurer la formation (½ point)</i>  | 3 × ½  |
|   | <i>Organiser, animer, évaluer, facturer la formation (½ point)</i>  |        |

Exemple 2 d'une décision politique au niveau communal ou au niveau cantonal avec conséquences sur mon entreprise formatrice (1 point) :

|   |   |
|---|---|
| <i>Le parlement cantonal rejette un relèvement fiscal ayant fait l'objet d'une motion (1 point)</i> | 1 |
|---|---|

| Conséquences sur mon entreprise formatrice  | Démarches et mesures concrètes pour mon entreprise formatrice  | Points      |
|---|--|-------------|
| <i>Pour avoir un budget équilibré, il faut réaliser des économies ou augmenter les recettes (1 point)</i> | <i>Les différents départements doivent localiser du potentiel d'économies (½ point)</i>                                    | 1           |
|   | <i>Examiner si certaines prestations ou certains emplois peuvent être supprimés (½ point)</i>                              | 3 × ½       |
|   | <i>Examiner si les taxes doivent être augmentées (½ point)</i>   |             |
| <i>La planification budgétaire et la planification financière doivent être remaniées (1 point)</i>        | <i>Evaluation de la marge de manœuvre financière et détermination de la suite de la procédure (½ point)</i>                | 1           |
|   | <i>Proposition de remaniement pour le plan financier et le budget par l'administration (½ point)</i>                       | 3 × ½       |
|   | <i>Préparation formulation de requête pour contrôle et traitement plan financier et budget par les autorités (½ point)</i> | <b>T 11</b> |

**Indications de correction :** d'autres solutions pertinentes sont possibles. Les ébauches de solution résultent de décisions politiques prises au niveau communal (Conseil municipal/Conseil communal, assemblée communale, parlement, urnes, initiatives, etc.) ou au niveau cantonal (Conseil d'Etat, parlement cantonal, initiatives, référendums, etc.). Tenir compte des particularités cantonales.